

**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 19 décembre 2024**

Date de la convocation : vendredi 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE (excusé du n° 33 au n° 36), Mme Valérie REVEL (excusée du n° 1 au n° 3), Mme Marie-Claire NE (excusée du n° 38 au n° 42), M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA (excusé du n° 31 au n° 33), M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON (excusé du n° 10 au n° 16), M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Eric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, Mme Martine BIGNALET, Mme Véronique DELUZE, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédérick MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. François BAYROU (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Roselyne JANVIER), M. Thibault CHENEVIÈRE (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Corinne HAU (pouvoir à M. Philippe FAURE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Pauline ROY-LAHOIRE), M. Christophe PANDO (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Didier RIVIERE (pouvoir à M. Patrick BURON), Mme Karine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine RODRIGUEZ (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI), M. Eric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Janine DUFAU POUQUET, M. Victor DUDRET, M. Jérôme RIBETTE

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 6 Budget primitif 2025 du budget annexe assainissement

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement s'élève à 33 200 000 € HT en mouvements réels (hors comptes de tiers) qui se décomposent par section de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	20 385 000 €	14 562 000 €
FONCTIONNEMENT	12 925 000 €	18 748 000 €
TOTAL	33 200 000 €	33 200 000 €

L'année 2024 s'est organisée autour de 2 actions structurantes :

- La poursuite des travaux de construction des unités de biométhanisation et de méthanation à la station de traitement des eaux usées de Lescar,
- Les travaux récurrents de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (réhabilitation ou reconstruction).

En section de fonctionnement

a) les produits (18,748 M€, + 0,5 %)

Les recettes sont évaluées pour 2024 à 18,75 M€ en intégrant les recettes de vente du biométhane (1250 K€ attendus en 2025) ainsi que la participation du budget principal pour les dépenses relatives aux eaux pluviales (398 K€).

L'impact direct de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement et la baisse tendancielle des volumes facturées imposent un ajustement des recettes pour garantir un équilibre budgétaire durable (maîtrise de l'endettement et maintien d'un autofinancement en adéquation avec le besoin de renouvellement du patrimoine et les investissements structurants engagés).

b) les charges d'exploitation (12,925 M€, +9,7 %)

Les charges d'exploitation, prévues à hauteur de 12,93 M€, sont en augmentation principalement due à la hausse des coûts de l'énergie, des réactifs de traitement, des charges de personnel et de leurs conséquences sur les formules de révision des prestations de service (+35% en 3 ans sur le marché global de performance de la station de traitement des eaux usées de Lescar).

L'augmentation des charges d'exploitation intègre également l'évolution des charges de personnel (glissement-vieillesse-technicité, augmentation du point d'indice, mesures statutaires diverses, effectif constant) et des intérêts de la dette liés à la hausse de l'endettement consécutive à la mise en œuvre du projet de biométhanisation méthanation de Lescar.

En section d'investissement

En 2025, l'enveloppe budgétaire concernant la section d'investissement (20,385 M€) est répartie principalement entre les dépenses suivantes :

- La mise en conformité des systèmes d'assainissement et le renouvellement patrimonial

(10,35 M€),

- La Biométhanisation pour 6,34 M€ correspondant à l'achèvement de la construction des unités de biométhanisation des boues d'épuration et de méthanation, et à la construction de la centrale photovoltaïque sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Cap Ecologia,
- Le renouvellement de véhicules techniques et de liaison, et de matériel informatique et de bureau, pour 150 k€,
- Le remboursement du capital de la dette (3,5 M€).

En tenant compte de l'autofinancement (5,82 M€) et des subventions attendues (3 M€), l'emprunt d'équilibre s'établirait à 11,56 M€.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 11 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir adopter le budget primitif 2025 du budget annexe assainissement arrêté aux montants réels indiqués ci-dessus et selon le document budgétaire ci-joint.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU